

Conseil communal de la Ville de Pully Le bureau

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 22 mars 2023

sous la Présidence de Madame Jacqueline REIGNER, Présidente

Motion 01 (2021-2026) « Quelques adaptations minimales du RCATC » déposée par Philippe Slama (PLR) et consorts

Le Conseil communal de Pully,

- vu la motion citée en titre déposé par M. Philippe SLAMA et consorts,
- vu la demande des motionnaires tendant à sa prise en considération immédiate et à son renvoi à la Municipalité,

décide

1. d'accepter la motion Philippe SLAMA et consorts, à savoir sa prise en considération immédiate et son renvoi à la Municipalité.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

La présidente

Jacqueline Reigner

La secrétaire

Francine MEDANA